

cent livres. Pour les autres sucres raffinés, la différence est encore plus considérable.

En résumé le revenu n'a rien perdu, et on a probablement dépensé au Canada \$800,000, pour le raffinage des sucres, le fret et le charbon. Quels ont été les résultats de cet état de choses ? Je l'ai expliqué longuement l'année dernière, et j'ai démontré quels avaient été les résultats de l'établissement des raffineries. Les raffineries de sucre de canne emploient aujourd'hui 1000 ouvriers; et ce nombre doit être porté à 1,100, si on y ajoute les ouvriers à qui les raffineries de sucre de betteraves donnent directement de l'emploi. Ces hommes ont pour la plupart des familles, ils ont besoin de nourriture, de vêtements, de logements et de tout ce que vendent les marchands, les manufacturiers et les cultivateurs. Ces hommes sont employés dans le pays, à des salaires rémunérateurs, tandis qu'ils auraient été obligés de s'expatrier, si la nouvelle politique fiscale n'avait établi ces industries et ne les eût mises en opération.

Nous avons encore une augmentation de 400,000 tonnes dans la production des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse. Cette augmentation a dû donner de l'emploi à 1000 ouvriers. De ces 400,000 tonnes, 60,000 sont consommés par les raffineries de sucre. Ainsi nous avons donné de l'emploi aux mineurs, un marché aux propriétaires de mines de charbon, des transports aux chemins de fer et aux navires; 60,000 tonnes de fret aux navires transportant le sucre entre les Antilles et les différents ports du Canada. De tout le sucre importé, 90 pour cent environ vient directement au Canada, au lieu de 6 pour cent, en 1878. Nous avons aussi donné de l'ouvrage aux tonneliers, et, dans une certaine partie du pays que j'ai visitée, les terrains boisés ont augmenté de valeur par suite de la demande pour le bois employé spécialement à la fabrication des boucauts.

Le commerce augmentant partout, il a fallu de nouveaux outillages, et lorsqu'ils ont été en opération, il y a eu augmentation de la main-d'œuvre. Les honorables membres de la gauche savent qu'une des raffineries n'a pas eu jusqu'ici, beaucoup de succès au point de vue financier, sans cela, ils n'auraient pas manqué de citer la raffinerie de Moncton comme faisant d'énormes bénéfices. Mais cela va permettre à l'ex-ministre des Finances de répéter que tous ces établissements vont se ruiner lorsque, par leur multiplication, la concurrence sera trop ardente, et que ceux qui y ont placé leurs capitaux les ont à jamais perdus. Si notre politique n'était basée que sur cette question des raffineries, dont on parle comme d'un monopole gigantesque, les chiffres que j'ai cités suffiraient à réfuter tous les arguments de l'opposition et à réduire à néant toutes leurs théories.

On a prétendu, M. l'Orateur, que le tarif manquerait son but, soit comme tarif de revenu soit comme tarif protecteur. Quelle preuve avons-nous que l'opposition se soit trompée sur ce point encore ? Il y a plusieurs manières de démontrer que le réveil de nos industries est un des résultats du tarif. Celle que je vais adopter consistera à prouver que la quantité des matières premières importées a augmenté depuis l'adoption du tarif.

La séance est suspendue à six heures.

Séance du Soir.

2^e LECTURE DE PROJETS DE LOI.

Les projets de loi suivants sont lus séparément pour la seconde fois.

Bill (No 26) à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer de la Saskatchewan et de la Rivière-à-la-Paix.—(M. Kilvert.)

Bill (No 27) à l'effet de modifier davantage l'acte pour constituer en corporation l'association mutuelle sur la vie, du Canada, et pour changer son nom en celui d' " Association sur la vie, du Canada. "—(M. Kilvert.)

Bill (No 28) à l'effet de modifier la charte de la Banque Chartree de London et de l'Amérique du Nord, et de changer son nom en celui de " Banque Chartree de London et de Winnipeg. "—(M. Haggart.)

Bill (No 29) à l'effet de constituer légalement la Banque du Nord-Ouest.—(M. Rochester.)

Bill (No 30) pour autoriser la Cie d'assurance agricole d'Ottawa à liquider ses affaires et à renoncer à sa charte et pour pourvoir à la dissolution de la dite compagnie.—(M. Rochester.)

Bill (No 31) à l'effet de constituer en corporation la Cie de steamers Clements (à responsabilité limitée.) — (M. Wade.)

Bill (No 32) à l'effet de constituer en corporation la Cie d'exploitation du bois de construction de Québec (à responsabilité limitée.)—(M. Brooks.)

Bill (No 33) à l'effet de constituer en corporation l' " Association de secours mutuels de Sherbrooke. "—(M. Brooks.)

Bill (No 34) à l'effet de modifier et refondre, tel que modifié, l'acte constitutif de la Cie d'assurance de l'Amérique anglaise et tous autres actes qui s'y rapportent.—(M. McLennan.)

Bill (No 35) à l'effet de modifier les actes concernant la " Cie de crédit et de prêt du Canada, " et d'augmenter les pouvoirs de la dite compagnie.—(M. Kirkpatrick.)

LE BUDGET.

M. MACKENZIE. Avant que le ministre des Finances reprenne son discours, me permettra-t-il de lui demander si les \$150,000 qu'il propose de donner comme prime aux pêcheurs, sont un crédit extraordinaire pour cette année seulement, ou s'il se propose de demander le même crédit tous les ans ?

Sir LEONARD TILLEY. Nous ne nous proposons pas d'en faire le sujet d'une loi spéciale, mais de demander un crédit tous les ans.

Lorsque la séance a été suspendue je me préparais à citer quelques faits prouvant que les membres de l'opposition n'avaient aucun lieu de craindre que cette politique n'eût pas pour résultat la création de nouvelles industries et l'augmentation du travail dans les manufactures. Je parlerai d'abord de l'augmentation des importations de matières premières employées dans les manufactures, comme le coton brut, les peaux brutes et la laine. Ces trois articles, surtout le coton, puisqu'on ne le produit pas dans le pays, peuvent donner une idée exacte de l'augmentation des produits de nos manufactures. Le coton brut importé en 1877-78, se montait à 7,243,413 livres, en 1880-81, à 16,018,721 livres, soit une augmentation de plus du double en trois ans. Les peaux importées en 1877-78, se montaient à une valeur de \$1,207,300; en 1880-81, elles atteignaient une valeur de \$2,184,884, ou près du double. La laine importée en 1877-78, se montait à 6,230,084 livres; en 1880-81, à 8,040,287 livres. La laine exportée en 1877-78, se montait à 2,415,803 livres, et en 1880-81, à 1,404,123 livres; soit une augmentation de 1,810,000 livres dans les importations, et une diminution dans les exportations, qui démontre que la consommation en 1880-81 de laine canadienne a excédé de 1,041,770 livres celle de 1877-78; la différence entre la consommation de la laine d'une période à l'autre, est par conséquent de 2,851,973 livres.

L'augmentation de la valeur des cotons, cuir et lainages manufacturés, en 1881, comparée à celle de 1878, est donc de plus de \$5,500,000 sur ces trois articles seulement.

Voyons maintenant les faits que nous avons pu recueillir au sujet de l'établissement de nouvelles manufactures et du nombre de personnes qui y sont employées. Je vais donner

les chiffres de l'ensemble d'abord, puis j'entrerai dans les détails pour une ou deux localités, afin de prouver quels ont été les résultats du tarif. J'ai des tableaux concernant les salaires, mais je commencerai par le nombre des personnes employées. D'après un examen très incomplet, puisqu'il ne s'est étendu qu'à une partie seulement du Canada, j'ai constaté qu'on a fondé depuis mars 1879 jusqu'à octobre dernier, quatre-vingt-quinze manufactures nouvelles, donnant de l'emploi à 7,025 personnes. Les filatures de coton qui sont actuellement en construction et qui seront probablement terminées avant un an, emploieront 3,000 personnes de plus que le nombre que je viens de mentionner. J'ai visité 449 et quelques établissements industriels qui étaient en opération en 1878, moins les quatre-vingt-quinze nouveaux dont je viens de parler, et j'y ai trouvé une augmentation de personnel variant de 5 à 30 pour cent, avec une moyenne de 17 pour cent pour les 350 et quelques établissements. Cette augmentation de 17 pour cent, en prenant pour base le recensement de 1871 et en tenant compte de la réduction du nombre des employés en 1871 et 1878, donnerait un chiffre de 17,850; ce qui ferait en tout 24,875 employés de plus qu'en 1878.

Je vais prendre maintenant, pour y rechercher les résultats du tarif, une des villes au Canada; la ville de Hamilton, cette cité ambitieuse qui est représentée par l'honorable député qui siège à ma droite, (M. Robertson). Voici un tableau fait par l'agent d'immigration de cette ville, si je me le rappelle bien, c'est la même personne qui a envoyé à un membre du gouvernement local un rapport donnant le nombre des ouvriers employés dans les manufactures de la ville, mais cet état ne fut pas inséré dans le rapport de ce fonctionnaire.

UNE VOIX. Cet état y aurait été déplacé.

Sir LEONARD TILLEY. C'est possible; mais il aurait été de quelque importance pour mettre le public au courant des faits contenus dans ce relevé, et afin de démontrer qu'il y avait de l'emploi pour les immigrants dans cette localité.

Maintenant, nous constatons que la valeur, en 1881, des bâtiments occupés par des établissements industriels, à Hamilton, jusqu'à cette date, était de \$1,074,108. J'ai ici les réponses de différentes personnes avec lesquelles le ministre de l'Agriculture s'est mis en communication par l'entremise de l'agent d'immigration. En 1878, la valeur des bâtiments occupés par des établissements industriels dans la ville de Hamilton était de \$705,200; soit une augmentation de \$368,900, ou dans la proportion de 51 pour cent. La valeur de l'outillage, des machines etc., en 1881, était de \$1,174,750; en 1878, elle n'était que de \$538,100, soit une différence de \$638,650, ou une augmentation de 113 pour cent. La valeur des produits manufacturés en 1881—je prie la Chambre de faire bien attention à ceci,—la valeur des produits manufacturés dans cette seule ville, en 1881, a été de \$7,478,700; en 1878, elle avait été de \$3,857,000—soit une augmentation de \$3,621,700, ou 94 pour cent. Le nombre des ouvriers employés en 1881, était de 9,054, et en 1878, il était de 3,703, soit une augmentation de 4,351, ou 117 pour cent, entre 1878 et 1881. Le tarif moyen des salaires par tête, en 1881, était de \$1.17½, et en 1878 de \$1.07½, ce qui donne une augmentation de 9½ pour cent, ou 10½ centins par tête. Le nombre des ateliers et des manufactures, en 1881, était de soixante-dix-huit; en 1878, il n'était que de cinquante-sept; soit une augmentation de vingt-sept pour cent. En 1878, trente-trois ateliers avaient du travail pour la journée complète, et vingt-quatre, n'en avaient que des heures de travail réduites. Un 1881, un seul atelier en est à la journée réduite, cinquante-six, à la journée complète, et vingt-et-un font travailler une partie de la nuit, ce qui fait en tout, soixante-dix-huit. Voilà la situation industrielle de la ville de Hamilton.

Un député de l'opposition, un député de ma propre province, parlant des effets du tarif à l'avant dernière session, disait que s'il était un résultat dont on s'était cru certain, c'est

Sir LEONARD TILLEY

que le tarif ferait augmenter le salaire des ouvriers, et que cependant il n'avait pas eu ce résultat. J'ai ici un tableau compilé des Etats fournis par 400 établissements industriels et qui donne le tarif des salaires en 1881, comparé avec celui des salaires en 1878. Dans 135 de ces établissements, sur les 400 que j'ai visités, les salaires sont les mêmes qu'en 1878, mais presque tous font travailler la journée complète, tandis qu'auparavant un grand nombre avait réduit les heures de travail. Cinquante manufactures ont été inaugurées aux salaires régnant à l'époque, et il n'y a pas eu lieu de les modifier. Dans 277 manufactures, les salaires ont été augmentés de 5 à 35 pour cent. Le tarif des salaires généralement, dans tout le pays, a été considérablement augmenté, nous le savons tous. La question des salaires est donc une question réglée.

M. PATERSON (Brant Sud.) Pouvez-vous les comparer avec les salaires payés aux Etats-Unis?

Sir LEONARD TILLEY. Je sais, M. l'Orateur, que nous avons été obligés de faire venir des Etats-Unis des ouvriers pour nos manufactures, et de les payer plus, dans certains cas, qu'ils n'étaient payés de l'autre côté de la frontière.

M. PATERSON. Avez-vous une taxe sur la main-d'œuvre qui entre au Canada?

Sir LEONARD TILLEY. Non, nous n'avons aucune taxe sur la main-d'œuvre qui vient au Canada; nous donnons aux ouvriers cet encouragement que l'honorable député félicitait son chef de lui avoir donné lorsqu'il a augmenté le droit sur les cigares. L'honorable député a pris la parole pour féliciter l'ex-ministre des Finances, alors en possession de l'emploi, de ce qu'il avait augmenté le droit sur les cigares; déclarant qu'il avait ainsi fait venir au pays des milliers d'ouvriers, et que c'était la meilleure politique à suivre. C'est le même genre de protection que nous leur offrons, et j'espère qu'il nous donnera son appui.

M. PATERSON. La citation est inexacte, voilà le malheur.

Sir LEONARD TILLEY. Alors je me rétracte, je l'ai lu quelque part et je n'ai pas vu de contradiction.

M. PATERSON. C'était une figure de rhétorique.

Sir LEONARD TILLEY. On vient de me passer le *Compte-rendu des Débats*. Je suppose qu'il a dû revoir son discours avant qu'il parût dans les *Débats*?

M. PATERSON. J'ai dit que c'était une figure de rhétorique.

Sir LEONARD TILLEY. Mais voyons, M. l'Orateur, de qui est ce discours. Je vois que c'est un discours de M. Paterson, et je suis convaincu que ce n'est pas de mon honorable ami qui siège derrière moi (M. Patterson, Essex). Voici le texte:

« L'année dernière, le ministre des Finances, en revisant le tarif a donné à notre industrie, des avantages qu'elle n'avait jamais eus jusqu'alors. Le résultat en a été que un millier d'hommes qui étaient employés à cette industrie en Allemagne ont été littéralement transportés au Canada et mis à l'ouvrage. Le coût de l'article n'est pas du tout augmenté et le Canada en a tout le bénéfice. Les entremetteurs ont vu diminuer leurs bénéfices; mais personne ne semble les plaindre beaucoup, la sympathie générale étant pour le producteur et le consommateur. »

Je dirai donc à mon honorable ami—

M. PATERSON. Je ne m'en dédis pas encore. J'ai dit à cette époque, au figuré, que ces hommes n'avaient pas tort—

Sir LEONARD TILLEY. J'en viendrai maintenant à une autre assertion des honorables députés de l'opposition; mais avant d'aborder ce sujet, et afin de rendre ma réponse plus complète qu'elle ne le serait autrement, j'ai l'intention de dire quelques mots du coût des produits manufacturés au Canada pour le consommateur, comparé à ce qu'il était en 1878. Et j'espère être en mesure de dire en me servant d'expressions aussi énergiques, d'expressions du genre de

celles dont mon honorable ami s'est servi, que le tarif n'a pas eu pour résultat d'augmenter le prix pour le consommateur des articles manufacturés. Je vais prendre d'abord les cotons, car je sais que dans les provinces maritimes comme dans l'ouest, mais surtout dans les provinces maritimes, on a beaucoup insisté sur l'augmentation du coût des cotons, ainsi que de celui des lainages, et en particulier des articles les plus communs.

J'ai mentionné l'année dernière les prix des cotons gris et blanc, et des cotons bruns pour draps de lits; j'ai ici un tableau qui démontre que les cotons bruns pour draps de lits, et les cotons blanchis pour chemises, fabriqués en Canada, se vendaient à un prix de 5 à 7½ pour cent au-dessus du prix coûtant net de ces articles aux États-Unis, ou à 10 pour cent de moins qu'on n'aurait pu les vendre sous le tarif de 1877-78. C'est-à-dire que, pour ce qui concerne ces articles en particulier, l'article fabriqué au Canada se vend à un prix plus bas qu'il ne se vendait sous l'ancien tarif.

J'ai aussi un état fourni par M. Parks, de la ville de Saint-Jean, à propos du coton à tricoter, fabriqué et vendu par lui, à 39½ centins la livre, livré à Montréal, à Toronto, à London ou à Hamilton, tandis que le prix net du même article aux États-Unis est de 40 centins la livre. J'ai en ma possession des lettres écrites à des fabricants du Massachussets, et leur réponses, où ils donnent leur plus bas prix net. Par conséquent, le consommateur de ce genre de coton peut se les procurer à 17½ pour cent meilleur marché qu'en 1878.

Quant aux fils de coton, du numéro 7 au numéro 10, ils se vendaient aux États-Unis, en 1878, 20½ centins la livre, le coton brut étant à 10 centins la livre.

Les mêmes articles, fabriqués par M. Parks, se vendent en 1882, 2½ centins, le coton brut étant à 12 centins la livre. L'augmentation du prix du produit manufacturé n'a été que de 1½ centin par livre, tandis que le prix de la matière première a augmenté de 2 centins par livre. Les chaînes de tapis se vendaient aux États-Unis, en 1878, 22½ centins la livre; aujourd'hui, le même article est vendu par M. Parks à 24½ centins la livre; l'augmentation du prix du produit manufacturé a été de 1½ centin par livre, tandis que le prix de la matière première a augmenté de 2 centins; ce qui prouve que le prix actuel n'est pas plus élevé que ce qu'il aurait été en 1878. Les chaînes à rouleaux n° 10, valaient 28½ centins la livre aux États-Unis, tandis qu'au Nouveau-Brunswick, en 1882, elles valent 31½, soit une augmentation de 2½ centins contre une augmentation de 2 centins par livre sur le coton brut. Les chaînes à rouleaux en janvier 1882, se vendaient aux États-Unis 30½ centins par livre nette, tandis que le prix, au Nouveau-Brunswick, était de 31½ par livre net, soit moins de 2 centins au-dessus du prix des États-Unis.

Ces chiffres prouvent que, en ce qui concerne ce genre d'articles au moins, ils sont vendus à plus bas prix qu'en 1878; et qu'un grand nombre des articles de coton se vendent au même prix qu'aux États-Unis, ou une fraction au-dessus ou au-dessous. Nous ne nous attendions pas à ce que les prix fussent aussi bas pour les premières années, qu'ils le seront plus tard, lorsque la concurrence se fera sentir. En 1880, par exemple, nous n'avions que deux raffineries de sucre, celles de Montréal, et voyez ce qui a suivi l'établissement de trois autres raffineries dans les provinces maritimes. Il y a un an, j'étais forcé d'admettre, en face des documents qui m'étaient montrés, que l'on payait 25 centins par cent livres de plus pour le sucre que sous le tarif de 1878. Ce calcul ne tenait pas compte des profits des entremetteurs. Nous pouvons maintenant dire bien haut, que le consommateur paie moins aujourd'hui que si le sucre était importé sous le tarif de 1878. Et je crois bien sincèrement que la concurrence pour les cotons, d'ici à un an, lorsque nous aurons 400,000 broches en opération au lieu des 180,000 que nous avons aujourd'hui, produira un résultat tel qu'il y aura bien peu de différence entre les prix des cotons ici et aux États-Unis. Nos manufacturiers nous disent: "Nous pouvons

fabriquer aussi économiquement ici qu'aux États-Unis, mais il nous faut le marché. Nous nous préparons à la concurrence la plus active; nous ne craignons point nos amis de l'autre côté de la frontière, pourvu que nous ayons le marché local, et la concurrence que nous nous ferons ici entre nous abaissera les prix en faveur du consommateur."

Cette question est très importante; le chef de l'opposition l'a déjà discutée, et afin de faire partager au peuple des provinces maritimes sa manière de voir sur le tarif, il leur disait que, lorsque un cultivateur entrait dans un magasin de nouveautés et y achetait une robe pour sa femme sur les dix ou douze verges qu'il achetait, il devait en envoyer trois ou quatre à Ottawa. Un des cultivateurs présents répondit que ce n'était pas vrai, parce qu'il emportait chez lui tout ce qu'il achetait. Il n'en envoyait pas du tout à Ottawa. Mais le chef de l'opposition parlait au figuré, comme mon honorable ami de Brant.

Un grand nombre de messieurs et même quelques dames qui étaient présents à cette assemblée ont dit que le meilleur argument dont il se soit servi contre le tarif, avait rapport au droit sur les lainages. Il a prétendu que le pauvre aurait à payer 40 pour cent et plus, de droits, et le riche de 25 à 27. Je me suis fait un devoir d'écrire à des personnes qui pouvaient me fournir des renseignements exacts, au sujet du prix des lainages. Une personne bien renseignée m'a écrit à la demande d'un ami une lettre dont elle m'a autorisé à faire l'usage que je jugerais à propos. J'avais écrit à cette personne que je désirais avoir entr'autres, des données qui ne pussent être contredites par des faits, parce que nous ne voulions absolument que ce qui était la réalité, et si les fabricants réalisaient de gros bénéfices, il valait mieux nous le faire savoir, afin que nous puissions discuter la question à son vrai point de vue. Cette lettre me vient de M. M. Cantlie, Ewan et compagnie de Montréal, qui sont depuis des années je crois, dans le commerce de lainages. Elle se rapporte au prix et à la nature de certaines lignes de lainages faits au Canada, comparé avec le prix des mêmes marchandises avant le changement de tarif. La voici.

10. Les étoffes, tweeds et autres tissus faits de laine canadienne principalement à l'usage des cultivateurs, des journaliers, des hommes de chantier et des ouvriers de la campagne, sont aussi à bas prix aujourd'hui qu'ils l'ont jamais été pendant les 10 années qui ont précédé 1878. Nous entendons parler du prix des ventes régulières. Sans doute, pendant la crise commerciale si intense que nous avons traversée, on a pu vendre des lignes spéciales au-dessous du prix, pour en augmenter la vente, mais le prix moyen de ces articles en 1880, 1881 et 1882, est au-dessous de la moyenne des dix années qui ont précédé 1878.

20. Les tissus de laine, de qualité moyenne et de belle qualité, faits exclusivement de laine importée, à l'usage des cultivateurs et des ouvriers des villes et des cités et de la grande masse de la population, se vendaient en 1880 et en 1881 et se vendent encore à plus bas prix qu'à aucune époque antérieure depuis que ces tissus sont fabriqués au Canada.

Les articles fabriqués au Canada, avec des laines de bonne et de moyenne qualité, ont considérablement gagné en réputation pour le tissu, la couleur et le fini, et devraient à ce compte se vendre plus cher au lieu de baisser comme ils le font.

30. Les fanelles sont à des prix aussi bas qu'elles l'ont été depuis quatorze ans, excepté pendant une courte période de 1877 et de 1878, lorsque sous l'influence de la crise, le plus gros fabricant de cet article a baissé tout à coup ses prix dans le but de se débarrasser de ses plus petits concurrents. Il n'y a pas réussi, et les prix sont depuis restés fermes. Il n'y a pas eu de hausse, quoique la laine brute et les salaires aient considérablement augmenté.

40. Les couvertures sont à aussi bas prix aujourd'hui qu'à aucune autre époque pendant les dix années qui ont précédé 1878. En 1880, elles sont descendues plus bas qu'elles ne l'avaient jamais été au Canada. Nos laines canadiennes étaient alors à très bas prix, à 21 centins la livre environ. Depuis cette époque la laine propre à la fabrication des couvertures n'a pas été au-dessous d'une moyenne de 29 à 30 centins, et les couvertures ont dû en conséquence subir une hausse. L'année dernière et cette année les prix sont aussi bas qu'ils l'ont été depuis 1869. Ayant été forcé par la concurrence étrangère d'abandonner la fabrication des couvertures en 1875, 1876, 1877 et 1878, nous n'avons aucune donnée sur les prix pendant ces quatre années.

Voilà, M. l'Orateur, une preuve convaincante, en ce qui concerne le prix et la valeur des tissus fabriqués au Canada avec des laines canadiennes en grande partie et consommés par la population du Canada. Et comme je l'ai dit en commençant, pendant que la masse du peuple a pu acheter les tissus

à son usage à aussi bas prix qu'avant le changement de tarif les Tableaux du commerce nous apprennent que nous avons perçu \$411,000 de plus que l'année précédente, de droits sur les lainages de qualité supérieure, soit une plus-value moyenne de 7½ à 9 pour cent payés par ceux qui font usage des plus riches tissus, ce qui prouve abondamment que, au lieu de baisser les prix des tissus à l'usage du riche et de hausser ceux des tissus à l'usage du pauvre, le tarif permet au pauvre d'acheter aujourd'hui les tissus dont il fait usage à aussi bas prix ou à plus bas prix qu'auparavant, tandis que le riche paie de 7 à 10 pour cent de droits additionnels.

M. MILLS. Alors le Canada n'a jamais été un marché où l'on vendait au dessous du prix régulier ?

Sir LEONARD TILLEY. Si, il l'a été, et c'était le pire de la chose. J'ai demandé à un des manufacturiers : comment se fait-il que les prix soient plus bas, malgré l'augmentation des salaires ? Il m'a répondu : "C'est parce que nous étions obligés de dépenser des sommes considérables pour payer des commis-voyageurs chargés de parcourir le pays pour faire des ventes ; nous perdions une somme considérable en intérêts sur les existences en magasin et nous ne pouvions vendre malgré tous ces déboursés. Aujourd'hui, notre production a doublé, nous avons des commandes devant nous, nos frais d'administration n'ont pas augmenté ; et nous pouvons vendre à moindres profits qu'auparavant, et malgré cela, notre production augmentée nous permet de réaliser des bénéfices plus considérables à la fin de l'année." Ainsi vous voyez que tout en favorisant l'établissement de ces industries, le tarif permet au public d'acheter ses marchandises à meilleur marché et les fabricants font plus de profits qu'auparavant.

Après m'être renseigné au sujet des tissus de coton et de laine, à l'usage de la masse du peuple, j'ai désiré m'informer de la situation du commerce de la chapellerie en laine grossière, en feutre, etc. ; je me suis adressé pour cela à une personne de Montréal qui est largement intéressée dans la fabrication de ces articles—à une personne que connaissent je crois, un bon nombre de membres de cette Chambre, à M. E. K. Greene. J'ai eu sa réponse, avec d'autres, et il m'a autorisé à en faire usage si je le jugeais à propos. Et comme il me paraît avoir une conviction bien solide sur cette question, je le citerai comme autorité.

C'est je crois, un homme de quelque réputation à Montréal.

M. MACKENZIE. Un protectionniste éminent.

Sir LEONARD TILLEY. En effet, et je crois qu'il a été à une certaine époque un des partisans de l'opposition.

M. MACKENZIE. Il l'est encore.

Sir LEONARD TILLEY. Alors je m'appuie sur le témoignage d'une personne dont les sympathies sont en faveur des honorables membres de l'opposition, et qui, dans des circonstances de ce genre, ne voudrait pas, si ce n'était pour la politique nationale, maintenir au pouvoir le ministère actuel.

M. MACKENZIE. L'honorable ministre n'est pas juste ; j'ai dit que c'était un protectionniste convaincu.

Sir LEONARD TILLEY. Précisément. Il n'avait donc aucun but politique en écrivant une lettre comme celle-ci. Je lui ai dit : Je vois que vous fabriquez des chapeaux et des casquettes et d'autres articles de chapellerie, dont je n'ai pu jusqu'ici connaître le prix relatif pour le consommateur. J'étais sous l'impression que certaines casquettes, faites d'étoffes grossières de laine, coûtaient un peu plus cher et je tenais beaucoup à me renseigner sur ce sujet ; c'est pour cela que je lui écrivis.

M. MACKENZIE. Quels sont les droits sur ces articles ?

Sir LEONARD TILLEY. Vingt-cinq pour cent. Voici sa réponse :

Sir LEONARD TILLEY

HAMILTON, 3 janvier, 1882.

J'ai examiné avec soin et j'ai comparé les prix des différentes lignes de casquettes et de chapeaux de feutre fabriqués par nous en 1878 et en 1881, et je trouve, comme résultat de cet examen, que le prix de vente moyen de nos articles pendant l'année dernière a été plus bas que le prix des mêmes articles en 1878. Ce fait est vrai non-seulement pour des lignes où l'augmentation des droits a été légère, mais pour les lainages grossiers et pesants sur lesquels on a augmenté considérablement les droits. Ces résultats ont été obtenus par l'augmentation de la production en faveur de ces articles, donnée par le tarif actuel, et par la loi naturelle des industries en vertu de laquelle un article fabriqué en plus grande quantité, coûte moins au fabricant et peut être vendu à plus bas prix au consommateur, que lorsqu'il est fabriqué en moindre quantité. En d'autres termes, le marché plus vaste fourni par la protection et l'ardeur de la concurrence locale, nous permettent de livrer au public en général des casquettes de lainages grossiers et des chapeaux de feutre, à plus bas prix sous le tarif actuel qu'en 1878, avant qu'il fut en vigueur.

"Comme importateur, manufacturier et négociant de vingt-cinq ans d'expérience, dont les affaires s'étendent du Cap-Breton à la Colombie anglaise, je déclare hautement que le pays tout entier, dans la prospérité matérielle et la bonne situation financière dont il jouit, n'a jamais été (pendant la période mentionnée) plus réellement prospère qu'aujourd'hui. Je crois que cette déclaration sera confirmée par tous les banquiers et les marchands de quelque importance, de tout le pays. Vous pouvez faire de cette lettre ce que vous jugerez à propos."

Nous avons passé en revue les casquettes en laine, les chapeaux de feutre, les tissus de laine et les cotons ; et, il ne paraît pas que la masse du peuple ait payé beaucoup plus cher pour aucun de ces articles ; il a payé généralement un peu moins cher ; mais dans tous les cas nous pouvons affirmer qu'ils ne lui ont pas coûté plus cher que sous le tarif de 1878. Voyons maintenant quels autres articles ont été influencés par le tarif.

Nous avons considérablement augmenté les droits sur les charrettes et les voitures. J'ai ici plusieurs tableaux qui disent à peu près la même chose ; j'en ai un en particulier qui donne les prix des charrettes et des voitures. Des charrettes qui en 1871 se vendaient \$64, en 1878 se sont vendues \$62, et en 1881, \$60. Les voitures qui se vendaient en 1871, \$110, comptant, se sont vendues, comptant, en 1878, \$100, et en 1881, comptant, \$100. Une voiture qui se vendait en 1871, \$120, se vendait en 1878, \$100, et en 1881, \$100. Un buggy couvert, de première classe (dont la description est donnée) qui se vendait en 1871, \$170, s'est vendu en 1878, \$160, et en 1881, \$150. L'augmentation des droits sur les voitures n'a donc pas eu l'effet d'en augmenter le prix pour l'acheteur.

Les charnues se vendent à 15 pour cent meilleur marché qu'en 1878. Tous les instruments aratoires se vendent de 5 à 20 pour cent au dessous des prix de 1878. Les orgues se vendent 15 pour cent au-dessous du prix de 1878, et les affaires de cette industrie se sont quadruplées. Le prix des machines à coudre a diminué de \$10 par machine, et les affaires ont triplé et même plus.

Les chaussures et les articles en cuir, ouvrage sur commande de première qualité, ont augmenté de 15 pour cent, ce qui est l'équivalent de l'augmentation du salaire des ouvriers qui font ces articles spéciaux ; mais les articles de fabrique se vendent de 10 à 25 pour cent au-dessous du prix de 1878, malgré l'augmentation du prix de la main-d'œuvre. Les verres à lampe sont moins chers qu'aux États-Unis en 1878. Les quincailleries ont haussé pour certains articles, mais dans la proportion seulement de l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et de la matière première ; cependant la plus grande partie des quincailleries se vend à plus bas prix qu'en 1878.

Les meubles des plus belles qualités, se vendent à un prix un peu au-dessus des prix antérieurs ; mais ce ne sont que les meubles de luxe, pour ainsi dire ; pour les meubles à l'usage de la masse du peuple, fabriqués par les grands établissements du Canada, ils sont vendus au même prix ou à plus bas prix qu'en 1878.

Le prix des articles en fonte en 1882, a haussé d'environ 15 pour cent, c'est-à-dire en proportion de la hausse du prix du fer en gueuse, et du prix de la main-d'œuvre—principalement de la main-d'œuvre. Les clous coupés sont à 5 pour cent, et les clous finis à 9 pour cent au-dessous du prix

de 1878. Les chevilles pour chemins de fer sont à \$2, la tonne au-dessous du prix de 1878. Le prix des fers à cheval a haussé de 8 pour cent, sur celui de 1878; parce que lorsque l'on a introduit au pays les fers fabriqués à la machine, on a réduit les prix pour engager ceux qui les employaient à abandonner l'article fait à la main; les prix ont donc baissé en 1878, et ils se vendent actuellement en hausse de 8 pour cent sur les prix de 1878; mais pour les clous, ils n'ont pas augmenté de prix, quoique les droits dont ils étaient frappés aient été augmentés.

Je puis donc dire que pour tous ces articles manufacturés, le public n'a pas eu à les payer plus cher, en règle générale, et dans quelque cas il les a payés moins cher qu'auparavant. Il faut en conclure que le tarif, en ce qui concerne ces articles, n'a pas été, pour la masse du peuple, l'instrument d'oppression que l'on prédisait.

Un honorable député de l'opposition, le député du comté de Saint-Jean, N.B., l'ex-ministre des Douanes, avu les choses sous une autre couleur, et sa manière de voir a été approuvée par l'ex-ministre des Finances. Il était évidemment d'opinion que le tarif était un tarif protecteur, qu'il augmenterait considérablement la consommation des produits de l'industrie indigène, à des prix plus élevés, et qu'il donnerait moins de revenu. Il a déclaré—et l'ex-ministre des Finances a prétendu qu'on n'avait point réfuté cette assertion—que sous l'opération du tarif, nous allions augmenter les taxes du peuple de \$7,000,000, et que sur cette somme il n'y aurait que \$2,000,000 de versés au trésor.

Mais voilà que l'on a versé au trésor \$6,000,000 de plus qu'en 1877; et si, l'année dernière, nous avons augmenté les productions de nos industries de \$15,000,000, si la moyenne des droits qui auraient été perçus sur ces articles importés était de 20 pour cent, et si le coût pour le consommateur de ces \$15,000,000 valant de produits de nos manufactures avait été augmenté dans la proportion des droits imposés,—l'honorable député serait en droit de dire que le public a payé pour ces articles \$3,000,000 qui n'ont pas été versés au trésor.

Mais j'ai démontré qu'au lieu de payer les droits additionnels imposés sur les articles importés, le public achète ces articles à aussi bas prix qu'avant le changement de tarif. Le trésor a perçu \$6,000,000, et le public n'a rien payé de plus pour les articles manufacturés au pays à la faveur de la politique de protection.

On a beaucoup parlé des taxes qui pesaient sur le travailleur et spécialement sur le cultivateur. Examinons maintenant les choses à ce point de vue. On a fait montre de beaucoup de sympathie pour le cultivateur. Un député a fait remarquer dans une autre occasion, que le tarif imposait de lourdes taxes au cultivateur. J'ai répondu que, par la position qu'il occupait, au contraire, le cultivateur ne contribuerait pas, en proportion de ses moyens, au paiement de ces taxes, autant que certaines autres classes de la société.

On a prétendu plus tard que j'avais dit qu'il ne payait pas assez au trésor. J'ai dit tout simplement que, par la position particulière qu'il occupait, le cultivateur ne versait pas autant au trésor que certaines classes de la société, qui ne produisent pas, et qui consomment une grande quantité de marchandises importées.

Examinons un instant la position occupée par le cultivateur, d'après les faits que je viens d'établir, et lorsque je parle des cultivateurs, je veux parler aussi de l'ouvrier, du journalier et de toute la masse du peuple du Canada. Voyons quelle est la position du cultivateur, de l'ouvrier et du journalier, sous l'opération du tarif tel qu'il existe depuis 1874, et avec les réductions qui sont proposées aujourd'hui. Il paiera son thé de 5 à 6 centins moins cher qu'en 1878. Le droit sur son café est aboli. Le sucre, en tenant compte de l'entremetteur et de ses profits, est au moins à 50 centins par cent livres moins cher qu'en 1878. Quant au riz, il pourra se le procurer, avec les nouveaux arrangements, à un peu meilleur marché qu'auparavant. Le savon pourtant

a haussé de 12½ pour cent; mais cette hausse est due à l'augmentation du prix de la matière première employée à la fabrication, et cette matière première ne paie aucun droit. Pour les épices, les droits ne sont pas changés. Les lainages dont la masse du peuple fait usage, ne sont pas plus chers, sont moins chers qu'auparavant. La laine en écheveau est à aussi bon marché ou à meilleur marché qu'auparavant. Les articles de chapellerie ne sont pas plus chers qu'auparavant; les chaussures faites sur commande sont de 15 pour cent plus chères, les autres sont moins chères. Les instruments d'agriculture coûtent de 5 à 20 pour cent de moins qu'en 1878. Les machines à coudre sont moins chères de \$10, les voitures moins chères qu'auparavant, les abat-jours, les verres de lampes et la verrerie sont moins chers, les orgues moins chers, les boulons et les écrous, que j'avais oubliés tout à l'heure, sont moins chers, les meubles de qualité ordinaire ne sont pas plus chers, s'ils ne sont pas moins; les clous et les chevilles moins chers, les fers à cheval sont un peu plus chers, les poêles et articles en fonte, un peu plus chers; les articles de quincaillerie l'un portant l'autre, sont un peu plus chers; les outils et les limes un peu moins chers qu'en 1878. La diminution du prix des articles que je viens de mentionner, est en moyenne de 5 à 10 pour cent, autant que nous avons pu nous en assurer.

Maintenant, M. l'Orateur, examinons la question au point de vue du cultivateur seulement. J'admets que si l'on pouvait démontrer que le tarif ne contient aucun avantage pour le cultivateur, qu'il est une lourde charge pour lui, que le cultivateur paie plus de taxes qu'auparavant et ne reçoit aucune compensation, j'admets, dis-je, que dans ce cas, on pourrait lui persuader d'épouser la querelle de nos amis de l'opposition et de condamner notre politique chaque fois qu'elle est mis en jugement devant les électeurs. Mais les principaux articles qu'ils consomment n'ont point augmenté de prix, et dans bien des cas ils ont baissé. Voyons maintenant quels autres avantages il en retire outre cet abaissement des prix. A mon avis, le cultivateur est aussi intéressé dans la politique nationale que les autres classes de la société. D'abord il a le marché local. Un député de l'opposition en parlant du marché local, a dit qu'il était de très peu d'importance. Visitez toutes les parties du Canada, mettez-vous en communication avec les cultivateurs surtout dans les voisinages des villes où des manufactures ont été établies, et prenez de l'extension, et demandez-leur s'ils n'en ont retiré aucun avantage. Mais, M. l'Orateur, sous l'opération du tarif actuel, les légumes, les fruits, les volailles, les veaux, les agneaux et les autres viandes, le beurre, le fromage, absolument tout ce qu'ils ont à vendre, ils le vendent plus cher parce qu'ils ont le marché pour eux, que dans les localités où il faut les vendre à des entremetteurs pour les expédier à un autre marché. En conversant avec des cultivateurs, je me suis assuré que, en 1878, ils venaient souvent au marché avec leurs fruits et leurs légumes, restaient là toute la journée, et ne pouvant obtenir un prix qui fût acceptable, s'en retournaient chez eux pour attendre une autre occasion; ils étaient bien souvent obligés à leur retour de prendre le prix qu'ils pouvaient trouver. En est-il de même aujourd'hui? leur ai-je demandé. Ils m'ont répondu: "Aujourd'hui, il n'y a plus aucune difficulté; tous ce que nous amenons nous le vendons au comptant et à de bons prix. Pourquoi? Parce que le marché est actif, est florissant. Les manufactures ont augmenté, les nombre des ouvriers employés s'est accru, et les salaires aussi ont augmenté." Ils ont maintenant de l'argent pour acheter les produits agricoles,—je parle surtout de ces produits périssables qui ne peuvent être expédiés à des marchés éloignés. Le nombre des ouvriers employés dans les manufactures s'est accru de 25,000, et si ces ouvriers représentent chacun une famille de quatre personnes, voilà 100,000 personnes à nourrir, dont les chefs de famille étaient auparavant sans emploi, ou ne travaillaient qu'une partie du temps, ou bien n'étaient pas dans le pays en 1878.

Il est facile de comprendre quel effet cet état de choses produit sur le bien-être du cultivateur. Mais on dit que le droit sur l'avoine ne protège pas le cultivateur et que le droit sur le maïs ne lui donne que bien peu d'avantages. Et pourquoi? Est-ce qu'ils ne vendent pas leur maïs plus cher qu'auparavant, avec un droit de 7½ cents par minot? mais si, certainement, et personne ne peut le nier. Ne vendent-ils pas leur seigle plus cher? J'admets que le prix de cet article dépend beaucoup du prix qu'il se vend en Allemagne et ailleurs, sur les marchés où on expédie généralement le seigle du Canada. Mais les distillateurs du Canada achètent des cultivateurs, leur seigle qu'ils substituent au maïs. Le marché se trouve ainsi agrandi, et naturellement cela doit influencer le prix, dans une certaine mesure.

Quant à l'avoine, nous avons la preuve la plus évidente que les consommateurs ont à la payer 3 centins de plus par minot. On dit que le marché européen détermine les prix ici, et que les droits que nous imposons ne changeront pas un centin sur les prix. Est-ce bien vrai? Le chef de l'opposition a dit dans la Nouvelle-Ecosse—et je lui rends cette justice de constater qu'il a dit la même chose à Toronto pendant l'élection de Toronto-Ouest—que le droit sur le charbon augmentait le coût du charbon au consommateur de l'Ontario de même que le droit sur les blés et les farines augmentait le prix de ces articles au consommateur des provinces maritimes. Cet état de choses, disait-il, aura pour effet de créer de l'animosité entre la population de l'Ontario et celle des provinces maritimes, parce que cette dernière aura à payer plus cher les blés et les farines de l'Ontario, consommés dans les provinces maritimes, et que la première aura à payer plus cher le charbon qu'elle emploie.

A propos du charbon, je sais qu'on a dit beaucoup de choses, mais d'après les renseignements que j'ai pu obtenir, j'ai la conviction que si nous percevons une somme considérable sur le charbon importé des Etats-Unis et consommé dans l'Ontario, la moitié de cette somme est payée par les propriétaires des mines aux Etats-Unis. C'est ma conviction, et elle est appuyée sur des preuves; tout récemment je conversais avec une personne qui avait acheté aux Etats-Unis 2,000 tonnes de charbon, pour consommation au Canada, et qui me dit qu'une partie des droits sur ce charbon avait été payée par les propriétaires de mines des Etats de l'Ouest.

Mais comme je l'ai déjà dit, si les Etats-Unis venaient nous dire aujourd'hui, ou plus tard, qu'ils désirent revenir au traité de réciprocité de 1854, en vertu duquel les produits naturels des deux contrées étaient librement échangés, nous serions prêts à accepter cette proposition, mais ce serait la plus grande erreur que pût commettre un gouvernement, au moment où des négociations sont peut-être sur le point d'être entamées, au moment où le Canada va peut-être dénoncer le traité de Washington, qui prendrait fin dans une année, au moment où l'on peut constater chez une partie de la population américaine le désir d'entamer des négociations pour le libre échange des produits naturels, ce ne serait pas seulement une erreur, ce serait une folie de céder un pouce du terrain avantageux que nous occupons actuellement. Si nous cédions aujourd'hui, nous le regretterions à jamais. Nous ne sommes donc pas disposés à proposer à la Chambre d'abolir les droits imposés sur ces articles.

On a cité, M. l'Orateur, les cours du blé à Chicago, et les cours à Toronto, et l'on en a tiré la conclusion que le tarif n'avait aucune influence sur le prix du blé à Toronto. Mais, il faut tenir compte de l'état exceptionnel du marché des Etats-Unis, depuis deux ans. Cette année, surtout les détenteurs de blé ont senti que la mauvaise récolte aux Etats-Unis, ainsi qu'en Europe, ferait nécessairement hausser les prix au dessus des cours cotés lors de la rentrée de la récolte aux Etats-Unis. Ils ont tenu le blé pendant quelque temps à 6 centins plus cher que la même classe de blé se vendait sur le marché de Liverpool, sans tenir compte du fret et des

Sir LEONARD TILLEY

frais ordinaires du transport au marché. Ayant ainsi une immense quantité de blé sur les bras, ils ont été obligés de faire des arrangements spéciaux avec les compagnies de chemin de fer et les armateurs pour faire transporter leur blé à des prix très réduits, afin de pouvoir, en diminuant autant que possible les frais de transport et de manutention, obtenir le prix qu'ils demandaient à Chicago, et faire ainsi un profit raisonnable considérant le prix auquel ils avaient eux-mêmes acheté.

Maintenant, voyons quelle était la différence, il y a huit jours. Je vais donner cet exemple simplement pour prouver que le tarif, sans faire hausser le prix du blé de 15 centins par minot, ce que je ne prétendais point, fait réellement hausser; comme je le disais l'année dernière, toute la farine consommée dans la Confédération canadienne, de 10 centins en moyenne par baril.

Et si le chef de l'opposition était présent, je lui offrirais mes remerciements pour le compliment qu'il m'a fait à une des assemblées qu'il a tenues dans les provinces maritimes. Il a déclaré à la population des provinces maritimes, qu'elle payait plus cher pour sa farine, et pour le prouver, il citait mes paroles, prononcées à la Chambre, où j'établissais que le prix du tarif de farine était augmenté de 10 centins par baril par le consommateur.

Il y a dix jours, on a vendu du blé à Toronto à 3 centins par minot au-dessus du prix coté sur le marché de Chicago; et l'on n'aurait pas pu le vendre à ce prix, si le tarif n'avait pas existé. Voici pourquoi: le coût du transport de Chicago à Liverpool *via* New-York, est exactement le même que le coût du transport de la même classe de blé de Toronto à Liverpool, par le Grand Tronc, et par les steamers de la ligne Allan. Si donc le prix du blé dépendait simplement du marché anglais, ce blé devrait baisser de 3 centins pour faire concurrence au blé expédié de Chicago. Mais il a gagné les 3 centins, parce que, comme on le sait, après la rentrée de la récolte et après l'expédition d'une grande partie de la récolte en Angleterre, la quantité du blé canadien restant au pays étant diminuée, les meuniers canadiens ont à payer plus cher le blé dont ils ont besoin, et cette augmentation de prix tombe dans la poche des cultivateurs qui en ont tout le bénéfice. Le meunier est donc obligé, ou d'aller acheter aux Etats-Unis, et de payer le droit, ou de payer le prix que le cultivateur demande pour son blé au Canada. Par conséquent, nos cultivateurs, il y a dix jours, ont reçu pour leur blé 3 centins de plus qu'ils n'auraient reçu si notre marché avait été libre et exposé au danger d'être encombré par des expéditions des Etats-Unis, qui, si le droit n'existait pas, auraient été nombreuses et auraient ainsi fait concurrence aux produits de nos cultivateurs.

Les rapports déposés sur le bureau de la Chambre démontrent que, en 1879-80 et en 1880-81, il a été consommé au Canada, 10,000,000 de minots de grains canadiens de plus que les deux années précédentes. Nous avons donc ouvert à 5,000,000 de minots de grains canadiens, un marché que nous n'avions pas auparavant, et c'est ainsi que le tarif nous a bénéficié.

Les exportations du Canada ont quelque peu augmenté, nous avons donné un nouveau marché pour 5,000,000 de minots de grains à nos cultivateurs qui ont obtenu des prix plus élevés qu'ils n'auraient pu en obtenir si le marché avait été ouvert à la libre concurrence des cultivateurs des Etats de l'Ouest; voilà comment le tarif a rendu de réels services à nos agriculteurs. J'ai ici un état qui montre exactement quelle a été la diminution des importations de blés et de farines. En 1877 nous avons consommé au Canada 5,240,800 minots de blé des Etats-Unis, de plus qu'en 1881, et en 1878, nous en avons consommé 2,161,867 minots de plus qu'en 1881. En 1877, nous avons consommé 599,737 minots d'avoine américaine de plus qu'en 1881, et en 1878, nous en avons consommé 1,999,155 minots de plus qu'en 1881. Ainsi, en 1881, nous avons eu un marché local pour 7,302,000 minots de grains indigènes de plus que la moyenne

des années 1877 et 1878. Voilà qui est suffisant, je crois, pour établir assez clairement que le marché local que le tarif offre aux cultivateurs canadiens et les prix plus élevés qu'ils obtiennent, en certaines saisons, leur donnent des avantages qu'ils n'auraient pas si ce marché était ouvert en franchise aux Américains pour y envoyer leurs produits comme ils l'ont fait jusqu'à 1878 ou 1879.

Si nous tenons compte du fait que le cultivateur, aussi bien que le journalier, l'artisan et la masse du peuple ne paient pas plus cher les marchandises qu'ils consomment, qu'il ne les payaient en 1878 ; si l'on tient compte du fait que le marché local reste pour le cultivateur, à peu près à l'abri de toute concurrence étrangère, pour les produits que je viens de mentionner, ainsi que pour les légumes, les fruits et les autres produits que l'on peut considérer comme périssables, et que le cultivateur y obtient des prix plus élevés qu'auparavant, on conviendra qu'il sera difficile de le convaincre que le tarif actuel ne lui est pas avantageux, et de lui persuader, sous aucun prétexte, de se déclarer opposé à une politique qui a augmenté la valeur de ses produits.

Je vais maintenant passer à un autre point et discuter une autre objection. On a prétendu qu'un sentiment d'animosité allait être créé contre nous en Angleterre, par l'adoption de cette politique, et que ce sentiment ferait du tort à notre crédit à Londres. J'ai répondu à cela, à la dernière session, par les faits suivants : En 1878, les obligations de la Nouvelle-Galles du Sud qui étaient les valeurs coloniales, les plus en vogue sur le marché anglais, étaient cotées de 4 à 5 pour cent plus haut que les valeurs canadiennes ; or, tandis que les valeurs canadiennes ont haussé de 89 ou 90 à 104, les autres valeurs coloniales n'ont point haussé dans la même proportion ; les valeurs canadiennes étaient alors (1880,) cotées à 1 pour cent au-dessus de celles de la Nouvelle-Galles du Sud il ne fallait donc pas attribuer cette hausse uniquement à l'abondance de l'argent, et au taux plus bas de l'intérêt. Je suis en mesure de dire aujourd'hui que nos valeurs sont cotées à deux pour cent au-dessus de celles de la Nouvelle-Galles du Sud ; il y a donc encore une hausse relative, nos valeurs restant comme l'année dernière à la tête de toutes les valeurs coloniales offertes sur le marché anglais, et elles ne cèdent le pas qu'aux consolidés.

A ce propos, je rappellerai aux honorables députés, que j'ai déposé sur le bureau de la Chambre, il y a quelques jours, les détails d'un arrangement conclu avec nos agents pour la gestion de nos affaires financières pendant dix ans. MM. Baring et Glyn, Mills et Cie., ont été les agents du Canada depuis bien des années, et jusqu'en 1873 ou 1874, d'après les arrangements conclus avec l'ancien Canada, et avec les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ils devaient recevoir à titre de commission, 1 pour cent pour la négociation des emprunts, 1 pour cent pour le remboursement, et 1 pour cent pour le paiement des coupons d'intérêt. Depuis, une nouvelle convention a été faite, d'après laquelle la commission sur les coupons émis après 1873, est réduite à un demi pour cent.

On se proposait, lors de la nomination de notre Haut-Commissaire à Londres, de faire en sorte que cette agence devint aussi notre agence financière, et je répondis l'année dernière à l'honorable député de Huron-centre, (sir Richard J. Cartwright,) qui m'a posé quelques questions à ce sujet, à la dernière et à l'avant-dernière session, que l'on avait dû différer l'exécution de ce projet à cause de difficultés soulevées par nos agents. Nos agents prétendaient que des obligations encore existantes avaient été émises payables au bureau de MM. Glyn, Mills and Baring, et qu'ils avaient le droit, tant qu'ils seraient en position de le faire, de les rembourser et de recevoir leur commission. Dans tous les cas, il y aurait certainement eu des litigations qu'aucune des parties ne désirait. Il en résulta que nos agents firent à Sir Alexander Galt des propositions qui furent acceptées ; c'était qu'à l'avenir, à partir du 1^{er} janvier dernier, la commission pour le paiement de tous les coupons serait uni-

forme ; c'est-à-dire un demi pour cent. Nous économisons ainsi \$15,000 par année sur la commission de nos agents.

D'un autre côté, nous avons \$35,000,000 d'obligations qui pourront être remboursées en 1883. Dans le nouveau contrat il est stipulé que, au lieu de recevoir un pour cent de commission sur le rachat de ces valeurs, nos agents consentent à échanger pour du 4 pour cent, ou peut-être pour des valeurs portant un intérêt moins élevé encore, celles des obligations à 5 pour cent dont les porteurs accepteraient l'échange, ou de racheter les vieilles obligations au moyen d'une nouvelle émission de 4 pour cent. Comme nous avons été obligés de leur donner une commission de un pour cent sur cette opération, ou même de $\frac{1}{2}$ pour cent pour les négociations du nouvel emprunt, cet arrangement nous réalise sur cette opération de \$35,000,000, une économie de \$350,000.

Il me semble, M. l'Orateur, que j'ai répondu d'une manière concluante aux objections que l'on faisait en 1878 à la politique nationale ; j'y ai répondu par des faits recueillis dans les comptes publics, par des faits constatés dans les rapports du commerce, par des renseignements fournis, à mon avis, par des hommes dignes de confiance, mais, naturellement, sujets à erreur et s'ils ne sont pas exacts, nous prions qu'on le démontre. Nous voulons connaître les faits qui se rapportent à cette question afin de connaître notre situation précise ; ceux que nous vous présentons ici, nous les croyons exacts, et nous croyons qu'ils prouvent le bien fondé de notre opinion, et qu'ils prouvent l'inanité des craintes exprimées par l'opposition. Jetons encore un dernier coup d'œil, avant de terminer sur les résultats du tarif. Quelle influence a-t-il eu sur les intérêts divers du pays ? Prenons par exemple les porteurs de titres, il n'a pas nui à leur fortune. Les valeurs possédées par les capitalistes de l'Ontario et de Québec, aux cours de cette semaine, représentent un capital de \$30,000,000, au-dessus de ce que les cours cotés en 1879 auraient pu produire. A-t-il porté préjudice aux manufactures ? Non, puisque, tout en vendant leurs produits moins cher qu'auparavant, leurs affaires se sont considérablement augmentées. Elles ont du travail autant qu'elles peuvent en exécuter, les ventes se font promptement, et, même avec des prix plus bas, les bénéfices sont meilleurs qu'auparavant.

Les ouvriers employés dans les manufactures en ont-ils souffert ? Non, puisque partout où les salaires n'ont pas été augmentés, ils ont un travail constant, au lieu des heures réduites d'autrefois. Dans bien des cas non-seulement le travail est constant, mais il faut encore travailler la nuit. Leur situation est donc meilleure qu'elle n'était autrefois. Comment se trouve le journalier aujourd'hui ? Il a du travail en quantité dans toutes les parties du Canada.

UNE VOIX. Non.

Sir LEONARD TILLEY. Il a du travail en quantité, je le répète, et je suis surpris qu'un député puisse dire "Non."

UNE VOIX. Non.

Sir LEONARD TILLEY. Non ? Dans tous les cas, M. l'Orateur, sa situation s'est infiniment améliorée si on la compare à ce qu'elle était avant que le tarif actuel fût adopté. Le gouvernement n'est plus obligé de demander au parlement l'autorisation d'entreprendre des travaux d'intérêt public afin de donner de l'emploi à des ouvriers sans travail. Et le marchand ? Le négociant en gros nous dit que son commerce a été, l'année dernière, le double de ce qu'il était en 1879, et plus considérable de 50 pour cent que ce qu'il était en 1880 ; que ses rentrées se font promptement, qu'il y a moins de banqueroutes et moins de pertes qu'auparavant. Et l'armateur ? Celui-là, M. l'Orateur, est peut-être celui qui ressent le moins aujourd'hui les effets du changement survenu dans les industries et le commerce en général. Il existe des circonstances qui influent sur les intérêts maritimes du Canada, et qu'il est impossible de modifier par des lois. Un fait, entr'autres : les navires en fer de l'Europe se substituent rapidement aux navires en bois du

Nouveau-Monde, qui se construisent sur nos chantiers. Nous accordons un drawback qui compense, et au-delà, tout droit additionnel que l'on a pu imposer sur les matériaux employés dans la construction des navires et j'en donnerai une preuve, c'est qu'un seul des dix-huit ou vingt constructeurs qui ont réclamé des drawbacks a demandé plus que les 75 centins accordés par la loi. Le drawback remet au constructeur plus qu'il ne paie pour les droits additionnels, et, dans bien des cas, il remet le montant entier de tous les droits perçus.

M. KILLAM. Mais le gouvernement a fixé un drawback arbitraire.

Sir LEONARD TILLEY. Certainement.

M. KILLAM. Si le montant du drawback a été arbitrairement fixé, pourquoi demandait-on davantage ?

Sir LEONARD TILLEY. Je parle des réclamations qui ont été faites avant que nous eussions adopté le système du taux spécifique. Lorsque nous avons annoncé aux constructeurs que les droits additionnels payés par eux sur les matériaux employés à la construction des navires leur seraient remis, le ministre des Douanes a reçu des demandes de remise. Un seul constructeur a réclamé plus que le taux de 75 centins par tonne adopté par la suite ; et beaucoup n'ont demandé que la moitié de cette somme.

Et aujourd'hui, M. l'Orateur, nous venons proposer à la Chambre de donner une prime à une certaine classe de navires dont la construction fournira du travail à notre population ; à cette classe de navires qui est spécialement adaptée à la grande pêche. Nous faisons notre possible pour venir en aide à cette industrie, quoique, je l'admets, nous ne soyons pas en mesure de faire autant pour celle-là que pour d'autres.

Voyons maintenant le commerce de bois. On a dit que le gouvernement n'avait rien fait pour ce commerce. Je l'admets jusqu'à un certain point. Nous avons pu augmenter le prix de l'orge et des couvertures, si le commerçant de bois achète les articles de parotille sur lesquels un droit de 45 pour cent est perçu. Mais, si l'on excepte ces articles, il est difficile de prouver qu'il paie une plus forte somme d'impôts, qu'il n'en doit verser au trésor pour sa contribution à la somme de 2,500,000, nécessaire pour couvrir les déficits des années passées. Il nous serait difficile, je l'admets, de montrer aucun grand avantage qu'il reçoive d'une manière directe. Mais voici un raisonnement que je sou mets à la Chambre. Chacun sait que, après trois ans d'expérience du nouveau tarif, les maisons vides ne portent plus l'affiche "à louer," qu'il y a par tout le Canada une augmentation de commerce de bois de construction pour la consommation locale, si on la compare avec celle de 1878, et chaque millier ou million de pieds de bois, vendu sur le marché local diminue d'autant le total qui serait autrement exporté. Or on sait parfaitement, dans les provinces maritimes, combien le prix du bois sur les marchés anglais et américains est influencé par la quantité de l'approvisionnement de ces marchés. Ainsi, en 1878, l'excédant du bois fabriqué et qui n'a pu être consommé ici a été, en sus des approvisionnements ordinaires, expédié sur les marchés anglais et américains et a fait baisser les prix. Ce que nous faisons pour le commerce de bois, c'est de lui donner un accroissement de la demande pour la consommation locale.

Où en sont les industries minières ? N'avons-nous rien fait pour elles ? N'avons-nous rien fait pour les mines de charbon, en augmentant de 400,000 tonnes l'année dernière, leur production annuelle, augmentation qui aurait été beaucoup plus considérable sans l'accident de la mine Albion ? Il y a aujourd'hui deux hauts-fourneaux, où il n'y en avait qu'un auparavant, et l'on projette encore—le capital est versé—l'érection de nouveaux hauts-fourneaux à Montréal. Le gouvernement a devant lui des propositions qui peuvent aboutir à l'établissement de nouvelles industries pour le travail du fer. Mais prenons les faits actuels ; ils prouvent que notre politique est très-avantageuse pour cette industrie.

Sir LEONARD TILLEY

J'ai déjà dit un mot des effets du tarif sur l'industrie agricole. J'ai démontré que le cultivateur a obtenu un marché local, et de meilleurs prix, par l'effet que la concurrence américaine est écartée ; tandis que les articles dont il fait consommation n'ont pas augmenté de prix. Passons maintenant aux chemins de fer. On croyait que le tarif aurait pour effet de diminuer le mouvement. Si nous pouvions faire un calcul exact de tous les produits manufacturés transportés par les chemins de fer, nous verrions que leur revenu a été considérablement augmenté de ce côté. Comparez ce qu'ils transportaient des ports à l'intérieur en 1877-78, et ce qu'ils transportent aujourd'hui, en y ajoutant les produits des diverses manufactures qui expédient leurs productions dans tout le pays, et vous verrez que les chemins de fer bénéficient largement de la nouvelle politique.

A mon avis, tous les intérêts du pays ont largement et pratiquement bénéficié des effets du tarif. Cette politique de protection, aidée par la législation qui nous assure la prompt construction du chemin de fer du Pacifique, a eu pour résultat de nous placer dans la situation prospère et enviable où nous sommes. Nous sommes dans la meilleure situation de toutes les nations du globe. Examinons-la un instant. Nous voilà avec la perspective de dépenses considérables pour l'avenir, c'est vrai, mais avec un domaine riche, fertile, inépuisable et sans limites qui nous remboursera largement des dettes que nous aurons à contracter pour en tirer parti. Mieux encore, ce qu'il nous fallait déboursier pour l'entretien de notre police et de nos sauvages, et pour le maintien de la paix dans le pays, nous sera remboursé par le produit de la vente de ces terres. Et si nous ne devons pas tenir compte de la nécessité—d'une nécessité qui, je l'admets, s'impose au parlement et ne peut être méconnue sans nuire aux plus graves intérêts du pays,—s'il ne fallait tenir compte de la nécessité où nous sommes d'offrir aux masses du vieux monde et à la population de notre propre pays des concessions gratuites de terres dans notre grand Nord-Ouest, nous pourrions réaliser en quelques années, en vendant nos terres aux enchères, une somme suffisante pour nous couvrir, non-seulement de ce que nous avons déboursé jusqu'ici, mais de ce que nous aurons à déboursier jusqu'à l'achèvement du chemin de fer.

Mais l'avenir nous le promet ; notre dette va diminuer, les intérêts annuels vont diminuer, nous serons dans la position enviable de pouvoir offrir aux gens industriels et honnêtes qui ne peuvent trouver du travail dans le vieux monde, un foyer chez nous, des terres gratis dans un pays sillonné en tous sens par des chemins de fer, sillonné par le meilleur système de canaux du monde, dans un pays dont les institutions protégeront leurs vies, leurs biens et leurs droits, dont les institutions offriront un refuge aux opprimés, s'il en existe encore en Europe. Nous ouvrirons nos bras à tous, nous leur souhaiterons la bienvenue, et nous ferons de notre Canada, comme je le disais il y a quelque temps en terminant un discours, ce que la Providence a voulu en faire, une des plus grandes et des plus riches nations du monde, une nation à qui l'on sera fier d'appartenir, surtout ceux qui auront pris parti pour la politique qui nous aura donné tout cela, pour cette politique qui ne sera point changée, qui sera continuée par l'opposition ou par nous, car le peuple la veut permanente.

Nous sommes donc fiers et heureux de nous présenter devant le parlement pour lui exposer notre cause ; nous sommes prêts à défendre ici et ailleurs la position que nous avons prise. Nous savons bien que, lorsque les arguments de part et d'autre auront été entendus ; lorsque nous aurons rencontré nos adversaires face à face, de même que nous sommes aujourd'hui plus forts qu'en 1878, de même nous serons encore plus forts à la fin de la session qu'aujourd'hui. Et quand viendra le temps de demander au peuple l'approbation de notre conduite, nous savons qu'il l'approuvera et qu'il nous renverra au parlement pour continuer et perfectionner la politique que nous lui avons donnée.